

# UN DISPOSITIF DE PRÉVENTION **efficace**

« UN RÉSEAU  
ORGANISÉ  
ET STRUCTURÉ »



2 500 BÉNÉVOLES  
SUR LE TERRAIN



55 000 PROPRIÉTAIRES  
FORESTIERS COTISANTS



450 COMMUNES  
COUVERTES



4,5 MILLIONS D'€  
D'INVESTISSEMENT / AN

« UN TERRITOIRE  
AMÉNAGÉ,  
ENTRETENU  
ET DYNAMIQUE »

Le rôle de la DFCI est d'aménager et mettre en valeur les massifs forestiers. Les infrastructures créées et gérées servent pour la lutte active assurée par les sapeurs-pompiers ainsi que pour la gestion et l'exploitation des parcelles forestières.

Des établissements publics, sous tutelle préfectorale, destinataires de la cotisation annuelle des propriétaires forestiers et en capacité de mobiliser des financements publics, sont présents à différentes échelles :

- 212 ASA (Associations Syndicales Autorisées) et Syndicats communaux ou intercommunaux de DFCI gérés par des propriétaires forestiers bénévoles
- 4 Unions départementales qui apportent un soutien technique et administratif aux ASA
- 1 Association Régionale (loi 1901) qui coordonne les actions



5 000 POINTS  
D'APPROVISIONNEMENT  
EN EAU



42 000 km DE PISTES  
FORESTIÈRES



17 000 km  
DE FOSSÉS



55 000 PONTS



10 000  
PANNEAUX DE  
SIGNALISATION

« LA PROTECTION  
DE LA FORÊT :  
L'AFFAIRE DE TOUS,  
UNE MOBILISATION  
COLLECTIVE »

